

## **CONFÉRENCE-DÉBAT**

***“PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE HAÏTIENNE DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION POST-SÉISME. MOUVEMENTS CARITATIFS – PARTIS POLITIQUES – ONG NATIONALES”***

### **INTERVENANTS**

**Père Kawas FRANÇOIS**

**ANDRÉ GRACIEN JEAN**

**DR. DANIEL HENRYS**

**Lieu : Ritz Kinam II, Pétion-Ville / Mercredi 16 mars 2011**

## **INTRODUCTION**

Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7 a frappé Haïti, particulièrement la capitale Port-au-Prince, les villes de Léogâne et de Jacmel. Selon un bilan officiel établi une année après, environ 316,000 morts ont été dénombrés et des pertes économiques considérables. Les premiers secours à la population durement touchée par ce cataclysme venaient de la société civile, particulièrement des ONG.

Une année après cet événement majeur, le processus de reconstruction reste un défi pour les autorités haïtiennes. Les dommages causés par ce cataclysme sont encore visibles. Les camps de sinistrés sans-abri et les amas de décombres rappellent aujourd'hui encore l'ampleur de cette catastrophe et ses conséquences qui représentent de véritables défis tant pour la société haïtienne que pour les acteurs de l'humanitaire et de la coopération internationale.

Le 31 mars 2010, soit plus de deux mois après la tragédie, les donateurs internationaux et multilatéraux, réunis à New York, s'étaient engagés en faveur d'Haïti à hauteur de 10 milliards de dollars sur longue période, dont 5,57 Mds \$ sur deux ans, ce dernier chiffre incluant 1,11 Md \$ d'annulation de dettes. Par décret présidentiel en date du 21 avril 2010, la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) a été créée. Cette commission se veut un guichet unique pour tout ce qui concerne l'information sur les projets de reconstruction. La mission de la CIRH était alors de procéder à la planification rapide, à la coordination et de faciliter les projets de développement et les priorités, y compris l'examen et l'approbation de projets et de programmes financés par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les ONG et le secteur privé. Au 28 février 2011, la CIRH a déjà approuvé 87 projets et le financement total garanti pour ces projets est de l'ordre de 1 500 millions de dollars. Combien de ces projets ont déjà été exécutés ? Combien de fonds promis ont été décaissés ? Tandis que la CIRH vient de lancer son Plan Stratégique pour l'année 2011. Pour la relance et le développement d'Haïti, la Commission estime qu'environ 990 millions de dollars sont nécessaires pour financer la construction ou l'investissement.

Une année après la catastrophe du 12 janvier, les enjeux de la reconstruction du pays et le rôle de chacun des acteurs impliqués suscitent de nombreuses interrogations qui invitent à une réflexion tant critique que tournée vers l'avenir. C'est dans cette optique que le Centre de Ressources et d'Information (CRI), une structure du Cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO) lancé depuis le 16

mars 2011 une série de débat sur des thématiques tirées du Plan d'action pour le redressement et le développement national (PARDN).

Ces thématiques ont également été choisies en conformité avec la mission du CRI qui vise à faciliter la diffusion d'informations, la capitalisation d'expériences et la production de références utiles aux acteurs de la reconstruction d'Haïti engagés dans certain domaines prioritaires : l'accès à l'eau potable, le développement des quartiers urbains, l'assainissement, le développement agricole et rural, l'aménagement des bassins versants, le financement de la santé, le développement de la micro-finance et tous sujets jugés prioritaires par ces acteurs.

Dans le cadre de la première conférence-débat, l'accent a été mis sur la "Participation de la société civile haïtienne dans la reconstruction post-séisme". L'église, les partis politiques et les ONG locales ont été ciblés. C'est pourquoi, le CRI avait invité le prêtre jésuite Kawas François qui intervenait sur les "Mouvements caritatifs", le politologue Gracien Jean qui a parlé de la participation des partis politiques et le docteur Daniel Henrys qui a intervenu sur les organisations non gouvernementales haïtiennes.

Le Centre de Ressources et d'Information (CRI) initie ces débats dans l'objectif d'inciter les décideurs à comprendre la nécessité d'inclure les organisations de la société civile haïtienne dans les efforts de reconstruction du pays et d'encourager la participation citoyenne dans les prises de décisions concernant l'avenir du pays.

Le CRI est un projet du Cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO) financé par la Fondation de France. Le CRI poursuit trois grands objectifs :

- Rendre disponible et accessible les informations issues du Gouvernement, des bailleurs de fonds, des clusters et des agences du système des Nations Unies, des organisations de la société civile haïtienne et des OSI étrangères ;
- Produire et diffuser des références utiles à tous les acteurs de la reconstruction sur des thèmes prioritaires grâce à des processus collectifs de capitalisation reposant sur des expériences concrètes conduites en Haïti et des histoires d'innovation ;
- Permettre ainsi à toutes les ONG locales et étrangères et tous les acteurs du développement, quelles que soient leurs tailles, leurs antériorités, leurs appartenances, d'accéder à une information fiable et actualisée,

utile pour les grands et petits chantiers de la reconstruction et de bénéficier de références précieuses pour la conception de leurs actions.

## ***“Participation de la société civile haïtienne dans le cadre de la reconstruction post-séisme. Mouvements caritatifs – Partis Politiques – ONG nationales”***

C'est dans un contexte d'incertitudes et de grandes préoccupations que le centre de ressources et d'information(CRI), un projet du Cadre de liaison inter-ONG(CLIO), prend l'initiative de susciter des réflexions sur le plus grand souci du peuple haïtien à l'heure actuelle : « la reconstruction ». Tout le monde en parle, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays depuis le cataclysme du 12 janvier qui a ravagé Haïti.

Une reconstruction fantôme, utopique ou fantasmagorique ? C'est bien le temps des questionnements puisque cette reconstruction se fait attendre de plus en plus et devient de moins en moins réelle. C'est à Ritz Kinam II, à Pétion-Ville, le mercredi 20 mars, que le Centre de ressources et d'information, a inauguré cette première conférence-Débat sur le « Rôle de la société civile haïtienne dans le processus de reconstruction ». Pour cette grande première, trois secteurs spécifiques et représentatifs de la société civile ont été visés : Les mouvements caritatifs, les partis politiques et les Organisations non gouvernementales haïtiennes.

Les intervenants, le père Kawas François, le politologue Gracien Jean et le docteur Daniel Henrys, ont à tour de rôle présenté leurs réflexions respectives sur l'implication de la société civile haïtienne dans la reconstruction du pays puis ont engagé des interactions entre eux dans un premier temps et dans un second temps, avec le public.

### **RÔLE DE L'ÉGLISE DANS LA RECONSTRUCTION**

A travers son intervention, le Père François KAWAS a d'abord mis l'accent sur les difficultés de l'Église à réagir dans les premiers moments de la catastrophe du 12 janvier dont toutes les couches de la société haïtienne ont été victimes. Selon lui, la religion a aidé la population haïtienne à résister aux impacts du séisme. Car par erreur ou par ignorance, les haïtiens, au lieu de chercher les causes scientifiques, naturelles et sociologiques liées à cet évènement, ont rendu Satan responsable de ce cataclysme, Ce qu'il considère être une tendance dangereuse dans la mesure où elle tend à disculper l'Etat haïtien et la société civile face à cette situation de tragédie dont le pays est en proie.

Le religieux reconnaît qu'il y a eu d'énormes difficultés dans les différents diocèses et archidiocèses à venir en aide aux églises sinistrées, que l'Église Catholique notamment n'a pas été à ce rendez-vous historique avec la nation,

que des actions concertées a ce niveau se seront mises en œuvre seulement huit mois après. Toutefois, souligne-t-il, on a pu constater des actes isolés de certaines églises qui distribuaient divers articles aux victimes. La Conférence des Évêques d'Haïti et la Conférence Haïtienne des Religieux n'ont pas pu réagir avec efficacité. Car elles n'étaient pas habituées à ce type de problèmes mais aussi et surtout l'Eglise se retrouve de plus en plus marginalisée dans la société, en témoignent les statistiques, car elle est passée de 82% de la population vers les années 1980 à 53% en 2005.

Pour le père Kawas, le rôle de l'église catholique dans la reconstruction d'Haïti est d'une importance capitale malgré tous les obstacles auxquels elle fait face. Tout en admettant qu'il lui est difficile d'avancer des données précises en rapport avec les pertes subies lors de ce séisme dévastateur du 12 janvier, au même titre que beaucoup d'autres institutions haïtiennes d'ailleurs, le prêtre soutient qu'ils n'ont pas été les moins victimes lors de cette hécatombe qui n'a épargné personne.

La conférence des Religieux, huit mois après le tremblement de terre, a enfin mis en place une structure d'appui psychosocial aux victimes. Mais les Jésuites, par le truchement de leurs réseaux internationaux, ont su organiser une action d'urgence efficace, une réflexion sociale et un travail de reconstruction à long terme. Cinq grands axes ont été retenus pour une planification étendue sur cinq ans :

L'axe Education : reconstruire les écoles effondrées, créer des écoles professionnelles, mise en place d'un réseau d'écoles rurales et urbaines ;

L'axe de Société : accompagner les populations déplacées avec un appui psychosocial ;

L'axe de Recherche : mettre en place un centre de recherche pour des réflexions sociales et accompagnement des organisations sociales ;

L'axe de spiritualité : création d'un centre de spiritualité pour accompagner spirituellement les chrétiens ;

L'axe binational : concevoir et mettre en œuvre des projets sur la frontière avec la collaboration des jésuites de la République dominicaine.

Enfin, le prêtre Sociologue avoue que l'église catholique n'a pas pu donner une réponse globale, planifiée et coordonnée au programme de reconstruction et n'a pas pu organiser une action d'incidence politique sur le pouvoir public et les instances internationales en vue d'orienter l'effort de reconstruction en faveur des couches défavorisées. En un mot, l'église catholique a raté l'occasion de remplir l'une de ses meilleures fonctions : venir en aide aux démunis et

permettre qu'ils soient pris en compte dans le processus de reconstruction actuelle.

### **ANDRÉ GRACIEN JEAN : POUR UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES PARTIS POLITIQUES DANS LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION**

Des ses premières considérations, le politologue soutient deux grandes approches de la Reconstruction : « la Reconstruction post-séisme, la Reconstruction dans son sens globale et a reconnu que la nécessité de reconstruction se faisait sentir depuis la période pré-séisme où le pays se trouvait déjà dans une situation critique que le 12 janvier n'a fait que rendre plus complexe. Dans un souci de contextualisation, monsieur Gracien Jean a soulevé la problématique des différents concepts à prendre en compte dans le cas d'Haïti : Refondation, Reconstruction globale, reconstruction de l'Etat, Reconstruction post-séisme.

Pour Gracien Jean, la refondation de l'Etat comme super structure doit s'entendre de changements profonds dans les institution et dans les infrastructures(nouvelle constitution, révision globale et propositions de nouveaux modèles sociaux), pour une reconstruction générale, il faudrait considérer l'ensemble du territoire, une reconstruction de l'Etat se verrait plutôt comme une restructuration des principales institutions et enfin, le concept qui doit être priorisé actuellement, la reconstruction post-séisme qui prend en compte toutes les zones ravagées par le 12 janvier.

Toutefois quelque soit l'objectif visé ou le concept priorisé, le politologue croit qu'il faut un processus participatif : « toutes les questions qui visent la vie publique, qui engagent le devenir d'une nation, d'une société, d'un Etat, d'une ville ne réclament pas au premier chef l'avis d'un expert mais tout d'abord, la réflexion, la vision de la citoyenne et du citoyen ». D'où, selon monsieur Jean, le postulat moderne de la démocratie participative qui engage les citoyens, qui les fait participer dans le développement et l'évolution de leur société. Ainsi faisant parti du processus, ils seront amenés à se responsabiliser par rapport a la nation et incites à préserver et à protéger, dans le cadre de l'aménagement du territoire, les acquis collectifs.

Tout compte fait, l'expert en politique souligne que la Reconstruction vue globalement ou de manière sectorielle doit être la mise en œuvre d'un plan d'urbanisation qui permette à la population de vivre et de se réaliser dans un espace sain afin qu'elle puisse s'épanouir et contribuer au développement de

son pays. Entre alors en ligne de compte, la fonction fondamentale des partis politiques.

Le politologue définit un parti politique comme étant un groupe organisé, permanent dont les membres se rassemblent au-delà des projets politiques, des valeurs communes ou des alliances d'intérêt. Aussi, fait-il remarquer que, l'objectif du parti politique doit se chercher non dans la prise du pouvoir mais dans sa conquête. Si en Haïti il y a une longue tradition d'Etat de Droit puisque pourvu toujours d'une constitution, cet Etat de droit a été une suite de dictatures de despotisme qui n'a pas favorisé notamment pendant les 20 à 30 dernières années, l'évolution des partis qui normalement devraient jouir des privilèges que leur confère l'article 31.1 de la constitution de mars 1987 et leur permettre dans le même temps de remplir leurs fonctions résumés dans les points suivants : renouvellement du personnel politique, contribution à la formation civique du peuple, élaboration de programmes politiques, contribuer au maintien du système, influencer les actions politiques puis proposer des réformes.

Pour ce qui doit avoir rapport avec la reconstruction dont on parle aujourd'hui, Gracien Jean voit la participation des partis politiques à deux niveaux : solidarité avec les principales victimes du séisme et proposition de plans de reconstruction. Pour le politologue, bien que le tremblement de terre du 12 janvier ait été catastrophique, nous avons eu la possibilité de refonder l'Etat dans toute sa structure sous des bases humaines mais que nous avons raté encore une fois cette opportunité les générations futures risquent de payer très cher. Il faut enfin, pour André Gracien Jean, que tout se fasse dans la concertation et que les partis politiques puissent jouer leur rôle important dans la définition et la mise en œuvre de programmes déterminants qui permettent le contrôle des politiques sectorielles ou globales. Dans cette perspective, le travail des partis politiques doit s'adjoindre à d'autres acteurs pour permettre l'effectivité du processus, d'où l'implication d'autres groupes dans la reconstruction.

## **COMPRENDRE LE ROLE DES ONG HAITIENNES DANS LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION**

En effet les Organisations non gouvernementales haïtiennes constituent un élément fondamental de la société civile en ce que lorsqu'elles interviennent à plusieurs niveaux pour atténuer leur action d'une manière ou d'une autre. Le docteur Daniel Henrys, à ce propos, présente les ONG haïtiennes différentes



par leur mission, leur taille et leur philosophie, comme emballées dans une confusion dans ce qui a trait à la façon dont elles sont vues mais aussi pour n'être pas restées attachées à leur mission première dans un Etat affaibli bien avant la catastrophe du 12 janvier .

Alors que les ONG sont accusées de se substituer à l'Etat devenu trop faible et que celles-là seraient en quelque sorte responsables, tenant surtout compte de leur implication post-séisme, le docteur Henrys rappelle que les causes fondamentales de cette faiblesse résident notamment dans une énorme opposition Etat/ Société civile. Et les conséquences s'expriment dans une forte concentration et une forte centralisation du pouvoir de la part de l'Etat.

La situation des ONG s'est fragilisée lorsqu'elles ont dû abandonner leur mission d'accompagnement, selon le docteur Henrys, pour s'adonner à l'exécution de projets d'assistance humanitaire mises en place par des agences internationales. D'autre part les ONG se retrouvent parfois trop isolées les unes des autres et qu'au cours des 20 dernières années, toutes les tentatives de se regrouper, ont été vaines. Seul le cadre de liaison inter-ONG(CLIO) qui regroupe près de 33 ONG nationales et internationales, a pu tenir dans ce tohu-bohu et s'efforce encore de se positionner en modèle.

Tout compte fait, le rôle des ONG haïtiennes dans la reconstruction, ne se retrouve pas moins important malgré ces impondérables qui frictionnent leurs relations avec l'Etat. Au contraire le docteur Daniel Henrys fait remarquer que leur fonction dans la reconstruction est fondamentale mais que pour cela elles se doivent de retrouver leur mission première qui réside dans l'accompagnement des communautés.

A cet effet, le docteur spécialiste des Organisations non gouvernementales, soulève plusieurs questionnements relatifs au positionnement de ces dernières tels : l'approche des ONG dans la post-urgence devrait-elle être tournée vers les Organisations communautaires ? Devraient-elles mettre l'accent sur un sujet pour le redémarrage des familles et des communautés ? Les ONG devraient-elles s'inscrire dans une approche strictement matérielle en remplacement des professionnels ? Somme toute, le docteur Daniel Henrys est convaincu que le travail des Organisations non gouvernementales haïtiennes est fondamentale dans le processus de reconstruction, que ce travail se doit d'être un accompagnement des haïtiennes et haïtiens vers un effort de citoyenneté.

## **INTERACTIONS PANELISTES/PANELISTES ET PANELISTES/ASSISTANCE**

- 1) C'est le père Kawas François qui a ouvert les débats. Quelle est la position de l'Etat par rapport aux Organisations non gouvernementales ? Une question adressée au Docteur Daniel Henrys, qui a tenu à préciser que l'Etat devrait avoir une fonction normative. Alors que les ONG s'occuperaient à faire la coordination, l'Etat fixerait les principes d'intervention. Ce serait le point de rencontre entre les Acteurs et l'Etat. Le politologue Gracien Jean a renchéri en soulignant une crise de société, une décomposition de l'Etat qui le met aux prises avec les différents acteurs opérant dans le pays.
- 2) D'autre part, le docteur Daniel Henrys a voulu comprendre pourquoi la Caritas ne Participe pas dans le processus de reconstruction. Pour répondre, père Kawas a présenté la faiblesse institutionnelle comme problème majeur qui restreint les manœuvres de cet organisme que ce soit au niveau local ou national.
- 3) De son côté, un membre de l'assistance a tenu à savoir pourquoi l'Eglise catholique n'arrive pas à jouer le rôle qu'elle devrait jouer dans la société. A cette question le Père Kawas a répondu que l'influence de l'Eglise a considérablement diminué pour avoir vécu des moments difficiles notamment avec la condamnation de la Théologie de libération. Il a aussi tenu compte du fait que la population catholique est passée de 80% en 1986 à 52% en 2005. Aussi, l'Eglise catholique est-elle de moins en moins présente dans la société haïtienne.
- 4) Enfin la dernière question du publique consistait en une définition de la société civile avec ses forces et ses faiblesses. Pour le représentant des mouvements caritatifs à cette conférence-débat, la société civile haïtienne est à construire, elle manque de coordination et elle est faible parce que les associations qui la constituent sont trop différentes les une des autres. Tandis que, Gracien Jean voit dans la société civile tous les groupes organisés qui ne font pas partis de l'Etat. Le politologue reconnaît que la société civile haïtienne est faible parce que l'Etat alimente cette faiblesse et cela n'a pour conséquence que l'affaiblissement de l'Etat aussi qui devait tirer sa force d'une société civile forte. Pour Gracien Jean, il n'existe pas d'Etat fort sans une

société civile forte parce la force de l'Etat doit émerger de la société civile. Le Docteur Daniel Henrys, lui, pense que le terme même de société civile est floue ne prend pas une définition arrêtée. Il rappelle qu'avant les années 80, le terme n'existait pas encore et on parlait plutôt de secteur Privée. Aujourd'hui entrent en facteur les expressions secteur des affaires, société civile organisée...

## **PROFIL DES INTERVENANTS**

### **Docteur Daniel Henrys**

Médecin spécialisé en santé communautaire, ancien ministre de la santé publique et de la population, consultant auprès d'Organisations nationales et internationales, membre fondateur du service œcuménique d'entre-aide Haïti et du groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET Haïti), responsable d'un projet de santé à la fondation connaissance et liberté(FOKAL).

### **Père Kawas François**

Etudes théologiques et philosophiques au grand séminaire Notre-Dame de Port-Prince, Maître en sociologie politique à l'université ibéro américaine des Jésuites à Mexico, Mexique, maître en théologie à l'Institut Catholique de Paris, docteur en sociologie à l'institut Catholique de Paris, professeur d'histoire de l'Eglise Catholique et de sociologie à l'université d'Etat d'Haïti, auteur de plusieurs ouvrages publiés à l'Imprimerie Henri Deschamps à Port-Prince et aux éditions l'Hamartan à Paris.

### **Joseph André Gracien Jean**

Maître en sciences politiques à l'université Royale d'Haïti, licence ES Sciences politique à l'Institut supérieur des politiques économiques et juridiques, plus de vingt ans comme consultant auprès d'Organisations nationales et internationales, membre de Cabinet et consultant en renforcement institutionnel, chef de Cabinet de 2006 à 2009 au ministère à la condition féminine et aux Droits des femmes, directeur fondateur de l'Ecole supérieure des sciences politiques appliquées et du Bureau de Recherche et d'études stratégiques en renforcement institutionnel et en développement.